

Conditions générales de vente (CGV) applicables aux prestations publicitaires de Betty Bossi, Division de Coop Société Coopérative 2025

1. Champ d'application

- 1.1 Les présentes conditions générales de vente (ci-après "CGV") régissent les relations contractuelles entre le client et Betty Bossi, Division de Coop Société Coopérative (ci-après "Betty Bossi") pour la fourniture de prestations publicitaires (imprimées et numériques). Les prestations publicitaires de Betty Bossi englobent annonces, placements de produits, bannières, publi-reportages, placements d'échantillons dans des colis Betty Bossi, encarts, vidéos, etc.
- 1.2 La description détaillée des prestations figure dans le devis écrit établi par Betty Bossi.

2. Conclusion du contrat

- 2.1 Sauf mention différente sur le devis, les offres soumises par Betty Bossi sont valables trente jours.
- 2.2 Le contrat de prestations publicitaires entre le client et Betty Bossi prend effet avec la signature et le renvoi d'une confirmation de commande par Betty Bossi ou avec l'envoi d'un mail de confirmation par le client.
- 2.3 La signature de la confirmation de commande ou l'envoi d'un mail de confirmation valent acceptation des présentes CGV par le client.
- 2.4 En cas de contradictions entre les CGV et la confirmation de commande, les dispositions de cette dernière prévalent.
- 2.5 Aucune condition dérogatoire, contraire ou supplémentaire ni aucune directive du client, même si elle est connue de Betty Bossi, ne constitue une partie intégrante du contrat, sauf si Betty Bossi en accepte expressément la validité par écrit.

3. Droits et obligations de Betty Bossi

- 3.1 Betty Bossi fournit les prestations publicitaires conformément aux informations figurant dans la confirmation de commande (délais fixés, notamment). Une modification unilatérale des délais convenus est possible conformément au point 4.5.
- 3.2 Betty Bossi exécute le mandat publicitaire conformément aux informations figurant dans la confirmation de commande. A moins qu'il n'en ait été convenu séparément, le client n'est pas en droit d'exiger que la publicité en ligne soit placée à un endroit précis du site Internet.
- 3.3 Betty Bossi s'engage à respecter les dispositions en matière de protection des données qu'elle s'applique à elle-même.

Droits et obligations du client

- 4.1 Le client doit fournir à Betty Bossi, en temps utile, les informations, données, produits, etc. requis pour l'exécution du contrat en veillant à ce qu'ils soient corrects et complets. A défaut, Betty Bossi ne peut être tenue pour responsable du non-respect des délais convenus.
- 4.2 Le client s'engage à vérifier que ses contenus, supports publicitaires et produits sont conformes à la législation.
- 4.3. Le client s'engage à respecter les spécifications techniques et de contenu conformément aux dispositions contractuelles.
- 4.4 La liberté rédactionnelle de Betty Bossi doit être entièrement préservée.
- 4.5. Betty Bossi se réserve le droit de modifier unilatéralement la date de publication d'une publicité si des motifs juridiques s'opposent à cette publication, que le service requis pour cette publicité n'est pas disponible pour des raisons juridiques ou qu'une publication à la date convenue n'est pas possible pour des raisons techniques. En cas de modification de la date, Betty Bossi tient compte, dans la mesure du possible et du raisonnable, des intérêts du client dont elle a connaissance.
- 4.6 Le client porte seul la responsabilité des contenus et des supports publicitaires qu'il fournit à des fins de publication, ainsi que des produits qu'il met à disposition. Il garantit que la publicité en tant que telle, de même que ses contenus, respectent l'ensemble des dispositions légales en vigueur et, notamment, qu'ils ne portent atteinte ni aux dispositions du droit pénal ou du droit de la concurrence, ni aux droits des tiers (droit du nom, droits d'auteur, droits en matière de protection des données, etc.).

5. Droits d'utilisation

- 5.1 Le client concède à Betty Bossi, pour la durée de validité du contrat (fixée dans le devis), les droits d'utilisation simples, illimités, et pour le monde entier, des contenus, notamment publicitaires, nécessaires à la publication sur Internet pour l'exécution du contrat.
- 5.2 Le client garantit qu'il est autorisé à disposer des droits qu'il accorde à Betty Bossi dans le cadre du contrat, notamment des droits d'utilisation prévus par le droit d'auteur et ses droits voisins. Le client garantit par ailleurs que l'exploitation des contenus, effectuée conformément aux dispositions du contrat, ne porte pas atteinte au droit de la personnalité ni à aucun autre droit de tiers.
- 5.3 Le client décharge Betty Bossi de toute prétention de tiers découlant d'une exploitation des contenus effectuée conformément aux dispositions du contrat ou du non-respect des obligations du client fixées aux points 4.6 et 5.1.

5. Garantie et responsabilité

- 5.1. Les erreurs mineures entraînent une réduction du prix. Les erreurs graves entraînent l'annulation du contrat.

- 5.2. Les erreurs dans la publicité doivent être signalées par le client par écrit dans les cinq jours ouvrés suivant la mise en ligne ou l'impression, faute de quoi les droits à la garantie s'éteignent. Ce délai est considéré comme respecté si la réclamation est envoyée avant son expiration.
- 5.3. Betty Bossi ne répond que des dommages directs qu'elle a causés volontairement ou par négligence dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles.
- 5.4. Le client décharge Betty Bossi de toute prétention de tiers pour le non-respect de ses obligations contractuelles ou pour la réalisation et/ou la diffusion de publicité effectuées conformément aux dispositions du contrat. Parmi les frais pouvant être recouvrés par Betty Bossi figurent les frais raisonnables de recours en justice et de défense engagés par elle pour faire face à des prétentions de tiers. Betty Bossi informera toutefois immédiatement le client des mesures de poursuite judiciaire et de défense qu'il faut engager afin de lui donner la possibilité de conduire lui-même la procédure contre le ou les tiers.

6. Confidentialité

- 6.1. Betty Bossi et le client s'engagent à traiter de manière confidentielle toutes les données et informations qu'ils reçoivent l'un de l'autre dans le cadre de l'exécution de la prestation publicitaire et à ne pas rendre celles-ci accessibles à des tiers. Cette obligation reste valable une fois la prestation exécutée.
- 6.2. Betty Bossi se réserve le droit, mais n'est pas tenue, d'effectuer des copies du résultat de ses réalisations et de les conserver. Une fois la prestation exécutée, Betty Bossi est par ailleurs autorisée à mentionner le client comme référence, à fournir des informations sur la prestation publicitaire réalisée et à montrer le résultat final de son travail, notamment sur son site Internet.

7. Annulation

- 7.1. Une annulation sans frais par le client n'est possible que jusqu'à six mois avant la date convenue pour la mise en ligne ou pour l'expédition de la prestation publicitaire. En cas d'annulation jusqu'à un mois avant cette date, 75% des frais convenus sont dus. Pour toute annulation ultérieure, 100% des frais convenus sont dus.
- 7.2. Toute annulation doit se faire par écrit, par courrier postal ou électronique. L'annulation orale ou par téléphone n'est pas possible.

8. Facturation et conditions de paiement

- 8.1. Sauf convention contraire, Betty Bossi facture au client la prestation publicitaire après la fourniture de celle-ci. Les factures de Betty Bossi sont à régler net et sans escompte dans les 30 jours suivant leur date d'émission.
- 8.2. Les prix indiqués par Betty Bossi s'entendent en francs suisses, auxquels s'ajoute la taxe légale sur la valeur ajoutée.

9. For et droit applicable

La nullité d'une des dispositions des présentes CGV n'affecte en rien la validité des autres.

Toute disposition nulle doit être remplacée par une disposition reprenant autant que possible la logique économique de la clause initiale.

Le for est à Bâle. Seul le droit suisse est applicable. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) ne s'applique pas.